médic affaires
Matériel médical professionnel
www.medicaffaires.com

Traitement Anti-Gale - Aérosol 400ml



Les infestations de gale sont de plus en plus fréquentes et nécessitent un traitement efficace pour éviter leur propagation. Le traitement anti-gale de Ront est **spécialement conçu pour désinfecter tous les textiles** contaminés et empêcher toute réinfestation.
Sa formule puissante agit immédiatement au contact des acariens responsables de la gale, éliminant le parasite en quelques instants. De plus, il protège durablement la zone traitée pour une tranquillité maximale.

Pourquoi choisir le traitement anti-gale Ront ?

- **Détruit la gale** et les acariens responsables
- **Facile d'utilisation** : aérosol à pulvériser directement sur les textiles
- **Longue durée d'efficacité** : jusqu'à 4 semaines de protection
- **Idéal pour tous les textiles** : literie, vêtements, canapés, tapis, sièges de voiture, etc.

Référence 551570

Description du produit :

Mode d'emploi du Traitement Anti-Gale - Aérosol 400ml
L'acaricide peut-être pulvérisé dans l'atmosphère par nébulisation de 3 à 4 secondes, ou directement à environ 20 cm des surfaces à traiter : tapis, moquettes, matelas, bois, meubles, etc. 2 heures après l'application, aérer la pièce et passer l'aspirateur. Ne pas pulvériser à proximité des animaux à sang froid : poissons, serpents, tortues... Renouveler l'application environ une fois par mois.

Actifs biocides du Traitement Anti-Gale - Aérosol 400ml
USAGE TP 18 : 1R -TRANSPHENOTHRIN CAS : 26046-85-5 : 1.81 g/kg ; PERMETHRINE CAS : 52645-53-1 : 0.96 g/kg ; GERANIOL CAS 106 -24-1 : 0.10 g/kg, 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHYL et de 6-PROPYLPIPERONYLETHER CAS : 51-03 -6 : 6.38 g/kg

Conditionnement: Aérosol de 400 ml

Normes - Classification - Mentions obligatoires
Nom du produit: TRAITEMENT ANTI-GALE
Utilisation et instructions: Lire la notice éventuelle et fiche de données de sécurité avant utilisation. Onglet "Documentation"

médic affaires
Matériel médical professionnel
www.medicaffaires.com

Fabricant: RONT PRODUCTION
Marquage CE : Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878